

COURS D'EAU

SIGNATURE DU CTEC TVB DE L'YERRES & INAUGURATION DES TRAVAUX DE RENATURATION DE L'YERRES



La signature du Contrat de Territoire Eau et Climat Trames Verte et Bleue de l'Yerres a eu lieu le mardi 13 septembre à Evry-Gregy-sur-Yerres et s'est conclue par l'inauguration des travaux de renaturation du pont Saint-Pierre sur l'Yerres.

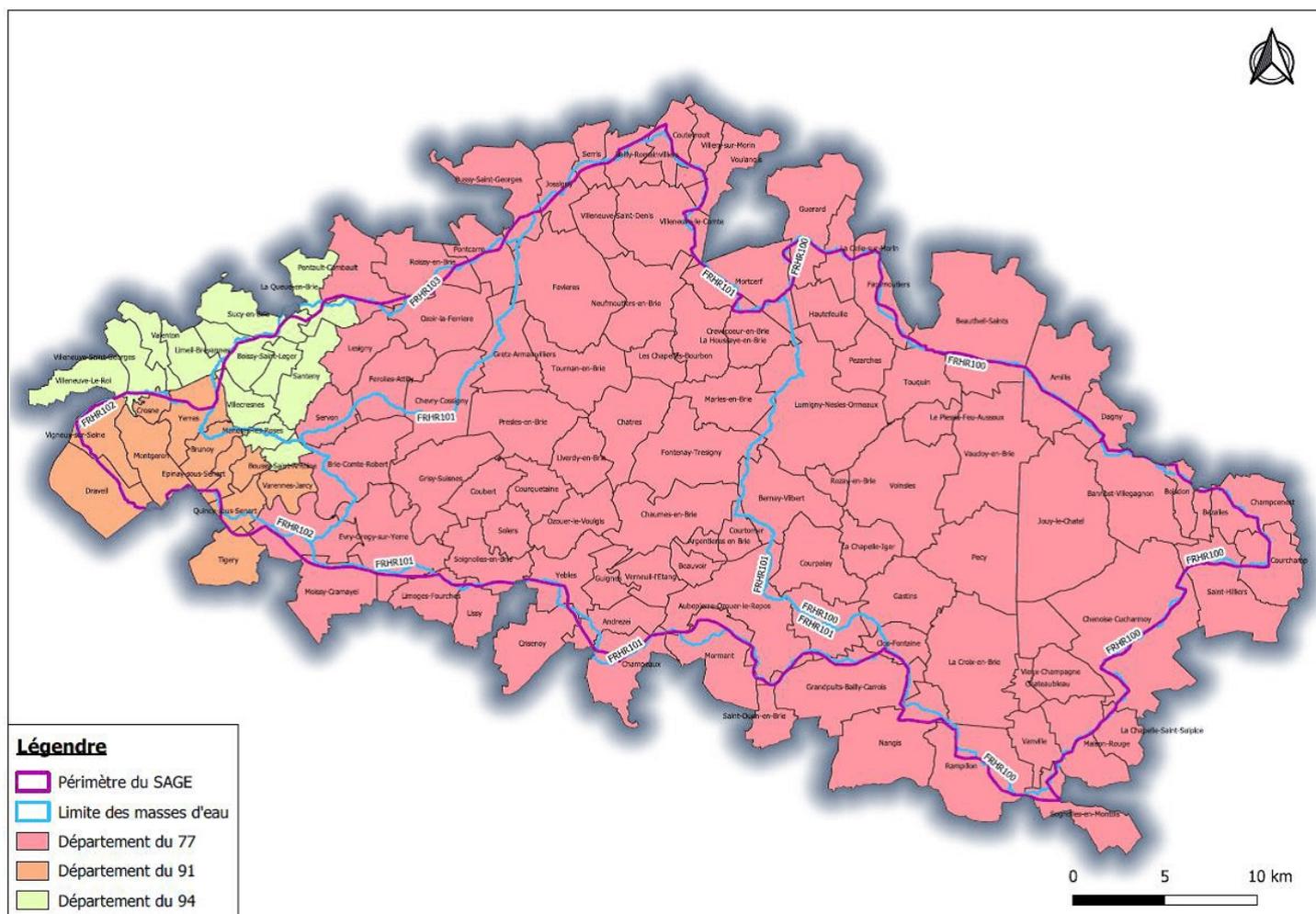
Créé le: 18/10/2022

Le bassin versant de l'Yerres

Géographiquement, le bassin versant de l'Yerres se situe à cheval sur la Seine-et-Marne, l'Essonne et le Val de Marne. Ce périmètre de 16 masses d'eau superficielles, représentant l'Yerres et l'ensemble de ces affluents concernent 93 communes seine-et-marnaises autrement dit 7 Communautés de communes et 5 Communautés d'agglomération sont partiellement ou totalement concernées en Seine-et-Marne.

Suite à la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux : Instauré par la loi sur l'eau de 1992, le SAGE est un document de planification à l'échelle d'un bassin versant, permettant la gestion des masses d'eau par les acteurs locaux. Elaboré en concertation entre les différents acteurs d'un même bassin versant, il institue un nouveau mode de gestion de l'eau basée sur la décentralisation et la concertation poussée au niveau local.) de l'Yerres de nouveaux enjeux ont été défini par le porteur, le Syndicat mixte pour l'Assainissement (Moyens et techniques de collecte, transport, traitement des eaux usées et pluviales avant leur rejet dans le milieu naturel) et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine (SyAGE). Ce dernier, exerçant la compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inon

ations : est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) par les lois de décentralisation depuis le 1er janvier 2018. Les actions entreprises par les intercommunalités dans le cadre de la GEMAPI sont définies ainsi par l'article L.211-7 du code de l'environnement : l'aménagement des bassins versants, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau, la défense contre les inondations et contre la mer, la protection et la restauration des zones humides.) sur le bassin versant de l'Yerres est reconnu Établissement Public d'Aménagement et de gestion des Eaux (EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux)), et est également porteur du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI (Programme d'Actions et de Préventions des Inondations : vise à promouvoir une gestion globale et équilibrée du risque inondation, pensée à l'échelle d'un bassin de risque cohérent au regard de l'aléa et des particularités du territoire considérés.)) de l'Yerres.



Carte du territoire d'action du SyAGE, précisant le périmètre du CTEC superposé à celui du SAGE ©SYAGE

Le CTEC de l'Yerres

Le 11ème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN (Agence de l'eau Seine Normandie)), dénommé « Programme Eau & Climat 2019-2024 », vise à encourager les acteurs à adapter leurs pratiques face aux conséquences du changement climatique : le Contrat de Territoire « Eau et Climat » (CTEC (Contrat de Territoire Eau et Climat, outil de planification pour l'atteinte du bon état des masses d'eau et l'adapta

tion au changement climatique sur un territoire cohérent par rapport à une ou plusieurs problématiques eau et à l'organisation des acteurs concernés. Cet outil est proposé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie aux acteurs locaux dans son XIe programme d'intervention financière. Il remplace les contrats globaux et les contrats de bassin.)) remplace aujourd'hui les anciens contrats de bassin. Ainsi, le SyAGE s'est lancé dans cette démarche pour la période 2021-2025.

Un programme pluriannuel d'actions a été défini, en cohérence avec les orientations des partenaires, dans un objectif d'adaptation et d'anticipation face aux conséquences du changement climatique. Cette contractualisation permet la mobilisation des acteurs du territoire autour de la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et des milieux aquatiques, via la définition d'actions prioritaires et efficaces.



©CD77

Ce CTEC (Contrat de Territoire Eau et Climat, outil de planification pour l'atteinte du bon état des masses d'eau et l'adaptation au changement climatique sur un territoire cohérent par rapport à une ou plusieurs problématiques eau et à l'organisation des acteurs concernés. Cet outil est proposé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie aux acteurs locaux dans son XIe programme d'intervention financière. Il remplace les contrats globaux et les contrats de bassin.) fait ainsi suite à plusieurs contractualisations dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. L'AESN (Agence de l'eau Seine Normandie), la Région Ile-de-France, l'Essonne et le Département sont co-financiers potentiels des actions prévues dans ce contrat. En effet, ces dernières répondent aux objectifs du 3e Plan Départemental de l'Eau (PDE (Plan Départemental de l'Eau : Coordination de tous les acteurs de l'eau afin d'améliorer la gestion de la ressource en eau pour délivrer une eau de qualité et en quantité à tous les seine-et-marnais.)), sont conformes aux orientations définies par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux : Les SDAGE sont une composante essentielle de la mise en œuvre de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE), par la France. Ils fixent pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de bon état de

s eaux. Chaque SDAGE correspond à un bassin versant. La Seine-et-Marne est située dans le bassin Seine-Normandie.) Seine-Normandie et vise à atteindre le bon état écologique des masses d'eau, comme le requiert la Directive Cadre sur l'Eau (DCE (Directive Cadre sur l'Eau, DCE, du 23 octobre 2000 établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, elle a pour objectifs de protéger et remettre en état les eaux sur l territoire de l'Union, ainsi qu'à assurer leur exploitation durable à long terme.)).

Le SyAGE a hiérarchisé et priorisé les actions réparties en quatre enjeux :

- Enjeu A : Restaurer les cours d'eau et les milieux associés et mettre en œuvre une trame verte et bleue en adéquation avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
- Enjeu B : Améliorer la qualité des eaux superficielles
- Enjeu C : Maîtriser le ruissellement en concourant au Plan vert d'Île-de-France et à la maîtrise des îlots de chaleur
- Enjeu D : Coordination des actions, suivi et communication

Un montant prévisionnel des actions inscrites au contrat est estimé à 68 millions d'euros, dont 36 millions sur le territoire seine-et-marnais.



Signature du CTEC de l'Yerres avec de gauche à droite Daisy Luczak (Vice-Présidente à la Communauté de Communes Brié des Rivières et Châteaux), Chantal Durand (Vice-Présidente en charge de l'eau et de l'assainissement au Conseil Départemental du Val de Marne), Vincent Graffin (directeur territorial Seine-Francilienne de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie), Romain Colas (Président du SyAGE), et Béatrice Rucheton (Vice-Présidente en charge de l'environnement au Conseil Départemental de Seine-et-Marne)
©CD77

La signature officielle s'est tenue le 13 septembre 2022 à la mairie d'Evry-Gregy-sur-Yerres en présence des représentants de l'AESN (Agence de l'eau Seine Normandie), des départements de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne et de la Communauté de communes Brié des Rivières et Châteaux. La Région Ile-de-France et le Département de l'Essonne sont également signataire de ce contrat.

Le CTEC (Contrat de Territoire Eau et Climat, outil de planification pour l'atteinte du bon état des masses d'eau et l'adaptation au changement climatique sur un territoire cohérent par rapport à une ou plusieurs problématique

s eau et à l'organisation des acteurs concernés. Cet outil est proposé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie aux acteurs locaux dans son XI^e programme d'intervention financière. Il remplace les contrats globaux et les contrats de bassin.) est déjà en route et le suivi annuel technique et financier est réalisé afin de s'assurer de l'avancement des actions. : 5 stations d'épuration sont en phase de travaux en 2022 et deux effacements d'ouvrages ont été effectués dont celui du pont Saint-Pierre

Restauration écologique au Pont Saint Pierre

Dans le cadre des objectifs d'atteinte du bon état écologique fixés par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau, DCE, du 23 octobre 2000 établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, elle a pour objectifs de protéger et remettre en état les eaux sur le territoire de l'Union, ainsi qu'à assurer leur exploitation durable à long terme.), relayés localement via le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux : Les SDAGE sont une composante essentielle de la mise en œuvre de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE), par la France. Ils fixent pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de bon état des eaux. Chaque SDAGE correspond à un bassin versant. La Seine-et-Marne est située dans le bassin Seine-Normandie.) et le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux : Instauré par la loi sur l'eau de 1992, le SAGE est un document de planification à l'échelle d'un bassin versant, permettant la gestion des masses d'eau par les acteurs locaux. Elaboré en concertation entre les différents acteurs d'un même bassin versant, il institue un nouveau mode de gestion de l'eau basée sur la décentralisation et la concertation poussée au niveau local.), le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Yerres (SIAYV) a réalisé en 2011 une étude globale de restauration de la continuité écologique sur l'Yerres.

Plusieurs projets en ont découlé dont la renaturation de l'Yerres à Evry-Gregy-sur-Yerres, au droit du pont Saint-Pierre, obstacle aux continuités écologiques. En effet, le clapet représentait une hauteur de chute d'un mètre et influait le cours d'eau sur 1 780 m.

Un test d'abaissement du clapet a révélé l'importance de son impact et l'accompagnement nécessaire sur le cours d'eau afin de remédier à la banalisation des milieux, habitats et écoulements.

Suite à l'étude de maîtrise d'œuvre lancée en 2017, le SyAGE a poursuivi les démarches déjà lancées et a pu permettre la réalisation des travaux de restauration en 2021 (avec préalablement des pêches de sauvegarde, réalisées par la FDAAPPMA 77) :

- débroussaillage localisé des berges pour permettre l'accès au cours d'eau (250ml),
- suppression de l'ouvrage (clapet, mécanismes hydrauliques associés, bajoyers et radier béton),
- terrassement du nouveau lit avec une recharge granulométrique sur un peu plus de 400 ml,
- réalisation de banquettes à hélrophytes en pied de berge pour reméandrer le cours sur 500 ml,
- terrassement des berges,
- végétalisation du talus et la plantation arborée et arbustive de la crête de berge sur les zones déficitaires.



©CD77

Cette opération a permis la renaturation de 500 m de l'Yerres, pour un coût de 250 000 euros, subventionné à 90% par l'AESN (Agence de l'eau Seine Normandie).

CONTENU ASSOCIÉ

📁 Gouvernance de la ressource en eau